

**Objet : Election de Vice-présidents**

Il est rappelé aux membres du Bureau Syndical que l'article 15 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales prévoit l'élection au sein des membres du Bureau, sur proposition de la Présidente, de 11 Vice-présidents au plus.

Le scrutin uninominal à deux tours se déroule à bulletin secret. La majorité absolue est requise au premier tour, la majorité relative au second.

Sont élus avec 28 voix POUR et 1 vote BLANC :

| Nom      | Prénom    | Fonction  |
|----------|-----------|---|
| AURIAS   | Claude    | 1 <sup>er</sup> Vice-président délégué à l'agriculture                          |
| BERNARD  | Sébastien | 2 <sup>e</sup> Vice-président délégué à l'environnement et aux sports de nature |
| AARAB    | Mounir    | Vice-président délégué aux finances   |
| BAGARD   | Marcel    | Vice-président délégué à la coopération et à la relation avec les villes-portes |
| BAREILLE | Eliane    | Vice-présidente déléguée à l'administration générale                            |
| RICHARD  | Eric      | Vice-président délégué au tourisme  |
| ROLLAND  | Michel    | Vice-président délégué au paysage, à l'urbanisme et aux patrimoines             |
| TENOUX   | Gérard    | Vice-président délégué à l'innovation et à l'énergie                            |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** le tableau ci-dessus
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette élection.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ